



Cahier des charges

Plantes à Parfum Aromatique et Médicinale (PPAM)



Produits concernés

Exclusivement les PPAM fraîches ou sèches et les huiles essentielles de PPAM à destination alimentaire.

Tous les produits transformés tels que les sirops, confitures et gelées de PPAM doivent remplir le présent cahier des charges ainsi que le cahier des charges « produit transformé ».

Fonctionnement général du cahier des charges

Pour bénéficier de la marque « Sud de France », le produit doit :

- ETAPE 1: Obligatoirement valider l'ensemble critères de niveau 1. Ces critères garantissent l'origine régionale du produit.
- ETAPE 2 : Le produit est sous SIQO (Signe Officiel de Qualité et d'Origine) ou aucune autre étape supplémentaire n'est nécessaire.

Lecture du cahier des charges

Chaque critère est formulé sous forme de question avec plusieurs réponses possibles. Seules les réponses figurant en gras permettent de valider le critère.

Cahier des charges SIQO des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales

Section	Critère	Séquence	Questions	Informations complémentaires	Réponses
1. Critères obligatoires					
Origine	obl	1	Le siège social de votre entreprise se situe-t-il en Occitanie?		Oui ; Non
Origine	obl	2	Votre produit est-il issu de l'Occitanie? Les parcelles limitrophes à l'Occitanie et continues à l'exploitation sont possibles.	C'est-à-dire issu d'une parcelle située en Occitanie.	Oui ; Non
Origine	obl	3	Dans votre produit fini, la proportion de PPAM produites en Languedoc Roussillon est-elle supérieure ou égale à 60% ?	Pour des mélanges de PPAM, nous demandons qu'au minimum 60 % des PPAM soient produites en Occitanie.	Oui ; Non
Origine	obl	4	Les sites de transformation et de conditionnement sont-ils en Occitanie ?		Oui ; Non
Origine	obl	5	Si votre produit est une huile essentielle de PPAM, est-elle distillée à la vapeur d'eau sans solvants ?		Oui ; Non ; Non concerné (mon produit n'est pas une huile essentielle de PPAM)
Origine	obl	6	Si votre produit est séché, pratiquez-vous les méthodes suivantes ? Séchage direct au fuel et traitement chimique post-récolte		Oui ; Non ; Non concerné (mon produit n'est pas séché)

Premium					
Produit sous Signe Officiel de Qualité et d'Origine (SIQO)	siqo	7	Votre produit dispose-t-il d'un des signes officiels de qualité et d'origine suivant ?		AB ; Aucun

Cahier des charges sans SIQO des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales

Section	Critère	Séquence	Questions	Informations complémentaires	Réponses
1. Critères obligatoires					
Origine	obl	1	Le siège social de votre entreprise se situe-t-il en Occitanie?		Oui ; Non
Origine	obl	2	Votre produit est-il issu de l'Occitanie? Les parcelles limitrophes à l'Occitanie et continues à l'exploitation sont possibles.	C'est-à-dire issu d'une parcelle située en Occitanie.	Oui ; Non
Origine	obl	3	Dans votre produit fini, la proportion de PPAM produites en Languedoc Roussillon est- elle supérieure ou égale à 60% ?	Pour des mélanges de PPAM, nous demandons qu'au minimum 60 % des PPAM soient produites en Occitanie.	Oui ; Non
Origine	obl	4	Les sites de transformation et de conditionnement sont-ils en Occitanie ?		Oui ; Non

Origine	obl	5	Si votre produit est une huile essentielle de PPAM, est-elle distillée à la vapeur d'eau sans solvants ?		Oui ; Non ; Non concerné (mon produit n'est pas une huile essentielle de PPAM)
Origine	obl	6	Si votre produit est séché, pratiquez-vous les méthodes suivantes ? Séchage direct au fuel et traitement chimique post-récolte		Oui ; Non ; Non concerné (mon produit n'est pas séché)
2. Critères majeurs					
Critère différenciant hors SIQO	majeur	8	Votre production de PPAM est-elle adhérente à l'une des démarches suivantes ?		Global GAP ; LEAF Marque ; Aucune
Critère différenciant hors SIQO	majeur	9	Disposez-vous d'une des certifications environnementales suivantes ?	On entend par certification environnementale les démarches reconnues par le ministère de l'agriculture.	Agriculture Raisonnée Terr'avenir Certification HVE de niveau 2 ou 3 Aucune
Critère différenciant hors SIQO	majeur	10	Votre produit est-il référencé à l'une des marques suivantes ?		Non ; De Lozère Pays Cathare Marque Parc PNR Pyrénées Catalanes Marque Parc PNR Haut Languedoc Marque PNR Pyrénées Ariégoises Marque PNR Grands causses Carrefour : Reflets de France Casino : Terre et Saveur Leclerc : Nos régions ont du talent Monoprix : Monoprix Gourmet Intermarché : Mon marché plaisir FQC

Critère différenciant hors SIQO	majeur	11	Adhérez-vous à l'une de ces démarches en circuit court reconnue par la Région ?	Seuls les circuits-courts reconnus par la Région sont retenus.	<p>Non</p> <p>Boutiques Paysannes Association des bio-producteurs du marché républicain Bienvenue à la Ferme Jardins de Perpignan Le Samedi des Producteurs Les marchés Producteurs de Pays Mangeons Lauragais Régal d'Oc Syndicat des éleveurs de palmipèdes gras et volailles de ferme Terroir Direct</p>
---------------------------------	--------	----	---	--	--